



La rencontre historique du libéralisme et du syndicalisme d'appareil

Les financiers et les dirigeants patronaux rêvaient depuis longtemps d'une réduction des syndicats au rôle d'auxiliaires dans la mise en place des réformes libérales, chargés contre financement par les employeurs, ou chèque syndical versé aux salariés, puisque s'offrent les options du syndicalisme représentatif sans adhérents et du syndicalisme avec adhérents mais sans cotisations, de canaliser et conduire dans toutes les impasses possibles la protestation des salariés. Ce fantasme, nourri des expériences vieilles d'un siècle du syndicalisme jaune des années 1899 à 1910, du fascisme et de la défunte fédération des syndicats libres apparue en 1947 et dissoute en 2002, est semble-t-il en passe de se transformer en réalité. La *"position commune du 9 avril sur la représentativité (...)*



et le financement du syndicalisme" C.G.T.-Medef - C.F.D.T. introduit en effet à une nouvelle époque de la représentation des salariés où, devenus rouages subalternes des pouvoirs politique et économique, les organisations syndicales, nouveaux étouffoirs des résistances salariales, auront pour rôle le contrôle du mécontentement populaire, dans une société dont la rapide libéralisation creuse les inégalités, accroît la souffrance au travail et précarise l'existence d'une grande majorité de la population.

Cette mutation en cours du syndicalisme se décline sous diverses variantes d'un secteur d'activité à l'autre. Dans la fonction publique dont l'enseignement est toujours partie intégrante, le rapprochement officiel des sommets syndicaux et du Président Sarkozy a commencé, durant le glacial printemps 2008, par l'acceptation le 23 mai d'adhérer à l'accord sur *"la rénovation du dialogue social dans la fonction publique"*. La transposition réglementaire du document contresigné par les directions F.S.U., U.N.S.A., C.F.D.T., C.G.T. et S.U.D. provoquera la disparition du paritarisme de la gestion des carrières, laquelle est pourtant une garantie essentielle contre les projets d'affectation et d'engagement contractuel des enseignants auprès des écoles, collèges et lycées dans le cadre de leur projet d'école ou d'établissement, tous officiellement privatisables depuis le rapport Attali de jan-

vier 2008. Les bons lecteurs du document auront remarqué que le paritarisme n'est point menacé là où il n'est que de façade, soit dans les conseils de discipline, et que le projet de refonte du statut des fonctionnaires envisage justement de multiplier les licenciements, en l'absence de l'encadrement législatif et du contrôle judiciaire qui protège les salariés dans le secteur privé.

Ensuite vint, pour le seul enseignement, le 11 juin la signature par les quatre principaux syndicats d'enseignants d'un document intitulé *"Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée"*, plus communément appelé *"feuille de route de la réforme des lycées"* et destiné avant tout à préparer une "auto-organisation" des établissements et un élargissement inouï des missions et obligations de service des enseignants, par la remise à plat et la refonte intégrale des obligations de service des professeurs ainsi que leur annualisation, préalables incontournables d'une réelle autonomie des établissements. Annoncée le 2 juin par le Président Sarkozy, ladite feuille de route a donné lieu deux jours plus tard à une rencontre ministérielle durant laquelle le sommet de l'appareil du S.N.E.S.-F.S.U., de loin la plus grosse organisation du secondaire, a annoncé sa signature. Les organisations signataires participeront à la préparation des détails de la réforme sur la base de ce cahier des charges accepté par elles selon les procédures du dialogue social, c'est à dire en l'absence de discussion et à plus forte raison de négociation sur la base d'un rapport des forces patiemment construit par les militants.

C'est que le cahier des charges pour une réforme du lycée proposé par le tandem Sarkozy - Darcos représente un progrès social arraché de haute lutte par les professeurs en révolte. Comment en douter, puisque le 6 juin, jour d'un discours du ministre consacré, par celui qui en début de printemps déclarait qu'il ne serait pas le ministre d'une réforme des lycées, à sa future et prochaine réforme des lycées, le site du SNES affichait, et pour longtemps, que *"Xavier Darcos, sous la pression des luttes engagées depuis plusieurs mois, vient de proposer aux organisations syndicales un texte intitulé «points de convergences sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées»* et encore: *"Le contenu de «la feuille de route» ministérielle pour la réforme du lycée général et technologique a été rédigé sous la pression de la forte mobilisation dans le second degré"* ... d'où le titre: *"Réforme des lycées: signature offensive du SNES"*.

Puisque la direction S.N.E.S.-F.S.U. a elle-même publié sur site la feuille de convergence dès la signature du 11 juin, la lecture en est aisée d'accès pour tous. *"Aujourd'hui les marges d'autonomie des établissements sont trop réduites pour leur permettre de proposer des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire, au besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens. Le quatrième objectif de la réforme du lycée est de redéfinir les modalités de fonctionnement des établissements scolaires de façon à installer les conditions d'une amélioration de l'autonomie et*

de renforcer la capacité des équipes d'enseignants à renouveler l'organisation des enseignements ainsi que l'accompagnement et le suivi des élèves", énonce le point 4, intitulé "Rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements", et sans lequel les 15 autres points ne peuvent être pleinement compris.



Le S.N.E.S. commente ainsi cette annonce d'un pas supplémentaire dans la dislocation libérale de l'unité du service public: "La version initiale parlait d'une «véritable autonomie» et le titre était «donner» au lieu de «rechercher», laissant entendre l'élargissement de l'autonomie actuelle des établissements." Un jour viendra sans doute où les sommets de la F.S.U. se vanteront d'avoir obtenu, grâce aux manifestations d'enseignants, que dans un projet de texte "privatisation" soit remplacé par "mise en vente", ou "chèque éducation" par "bon scolaire". L'autonomie est "aujourd'hui" insuffisante, et il convient de décréter la recherche de son élargissement, mais non de décréter son élargissement lui-même, nous dit en substance le sommet du S.N.E.S., qui feint d'avoir obtenu un recul appréciable du gouvernement et dissimule bien mal son mépris et des enseignants et de leur capacité de compréhension du sens d'un texte d'une lecture si simple qu'il est utilisable à l'occasion d'une étude sur l'illettrisme à l'école.

Venons-en au sort des professeurs dans les lycées du futur du Président Sarkozy, du S.N.E.S.-F.S.U., du S.E.-U.N.S.A., du S.G.E.N.-C.F.D.T. et du S.N.A.L.C.-C.S.E.N.. La position commune ne manque pas de précision en son point 11: "le service des enseignants devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives: cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures". Cette onzième stipulation de l'arrangement libéralo-syndical est rédigée contre les missions statutaires et les obligations de service des professeurs à ce jour encore définies en heures de cours dans leur discipline de recrutement.

N'est pas moins menaçant le point suivant: "Le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires sera développé et reconnu, ainsi que le travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique dont les missions seront précisées et les modalités de désignation seront réétudiées." Cette stipulation est ainsi commentés par le S.N.E.S.-F.S.U.: "La porte est désormais ouverte à la remise en cause de la mesure la plus inacceptable concernant le conseil pédagogique (nomination des membres par le chef d'établissement)." En mai 2003, le journal du S.N.E.S. titrait en gros et gras: "combattre les aspects les plus inacceptables du plan Fillon" (sur les retraites). C'est qu'à la direction du principal syndicat d'en-

seignants et de toutes les branches d'activités du pays, on veut bien collaborer, mais non pas être collaborationniste; des mesures libérales projetées, on fera donc deux tas: celui des inacceptables, que l'on devrait accepter, et celui des plus inacceptables, qu'il conviendrait de désapprouver.

Le conseil pédagogique, instance vouée à la corporalisation des enseignants, petite hiérarchie destinée à assurer la conception et le contrôle des professeurs en voie de taylorisation rapide, est prévu par la loi d'orientation 2005 mais attend encore son décret d'application. L'accord entre le ministre et les quatre sommets des plus puissantes organisations syndicales présentes dans les lycées prend ici pour but la facilitation de la mise en place d'une disposition législative que le ministère, par crainte des réactions de la base, n'avait pas encore osé appliquer.

"Signature offensive", soutient en gros titre le site du S.N.E.S. ... offensive contre qui? Faut-il comprendre que pour la F.S.U. le conseil pédagogique devrait être élu par le Conseil d'administration, sur la base du vote des élèves, des patrons soucieux de la formation et des parents de l'éducation, avec le label démocratique des syndicats signataires de la feuille de route? Si oui, faudrait-il en conclure que le S.N.E.S., cette organisation dont l'appareil est depuis longtemps converti au management stratégique sur le marché concurrentiel qu'est devenu l'espace syndical, attend le jour où la représentativité syndicale s'obtiendra, établissement par établissement, à l'occasion des élections au Conseil d'administration qui en rien ne sont comparables aux élections professionnelles des délégués du personnel et des membres des comités d'entreprise?

Le point 14 du traité d'entente cordiale, puisé au même tonneau, dénature encore les missions des professeurs: "La préparation des lycéens à l'enseignement supérieur en termes de méthodologie et d'information sur l'orientation supposera de développer les liens des enseignants de lycée avec l'enseignement supérieur selon des modalités à définir: services partagés, échanges de service avec des enseignants de l'université, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur (...) suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée."

Tout un programme antisocial tient en ces trois clauses quasi contractuelles, conforme aux normes néo-managériales d'un lycée autonome et bien libéralisé, à la gestion des ressources humaines juridiquement désencadrée de ses actuelles entraves et rigidités statutaires. Demain, avec la bénédiction des dirigeants de



leurs quatre premières organisations professionnelles, peut-être les bien quatre seules à rester représentatives, au niveau du ministère et de la plupart des rectorats et inspections académiques, après la réforme du régime juridique de la représentativité lancée par la "position commune du 9 avril sur la représentativité (...) et le financement du syndicalisme" CFDT-Medef-CGT, les professeurs alterneront les tâches liées à l'enseignement, la surveillance, le contrôle du taux de présentéisme, l'orientation, l'animation, la formation continue ... sur de multiples lieux de travail.

Approche le jour, grâce au syndicalisme enseignant dans ses expressions majoritaires, où le mot de professeur sera relégué aux poubelles de l'histoire dans lesquelles se trouve déjà le terme d'instruction, et cet heureux jour pour les dirigeants du syndicalisme enseignant sera suivi de celui où, enfin, le terme d'enseignement lui-même disparaîtra, une fois pour toutes éliminé par la belle alliance des vocables formation et éducation, de même que les connaissances seront définitivement reléguées aux oubliettes par les compétences. Dans les unités autonomes en concurrence sur les marchés de la formation éducative et de l'éducation formative travailleront des techniciens déqualifiés, flexibles, polyvalents et peu coûteux, éducateurs-masse et formateurs-masse soumis aux directives non pas tant du chef de l'établissement que de son Conseil d'administration pourquoi pas présidé, comme annoncé fin 2002, par un élu territorial ou un représentant du patronat.

A la sélection présentée de clauses convergentes, il faut encore ajouter le point ultime de la feuille de route du ministère et d'un quateron syndical. Il s'intitule "De nouvelles conditions pour l'autonomie" et énonce que "La personnalisation des parcours et l'ouverture du choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies. Pour la mise en œuvre de ces objectifs et des nouvelles modalités pédagogiques induites, les ressources entrant dans l'allocation aux établissements comprendront :

- Les horaires d'enseignement définis nationalement
- Les ressources liés aux projets pédagogiques des établissements
- Les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes."

Suite logique des points d'entente déjà présentés, l'accord annonce ici une innovation réglementaire majeure qui devrait permettre au libéralisme scolaire d'en finir enfin, grâce à la collaboration des trois ou quatre principales organisations syndicales de professeurs, avec les derniers vestiges de l'unité du service public et de l'indi-

visibilité des institutions de la République. Dans le pacte anti-Ecole passé entre le ministre de l'éducation nationale et les premières directions syndicales de l'enseignement, "auto-organisation" signifie la possibilité pour les lycées de fonctionner, dans les limites d'un encadrement juridique à définir, comme des établissements privatisés: la situation actuelle des lycées privés, sous ou hors contrat, devient le modèle organisationnel dont il conviendrait de généraliser l'application dans l'enseignement secondaire public. "Auto-organisation" fait partie de la panoplie conceptuelle des partisans de la doctrine de l'ordre spontané cher à Friedrich Hayek, le plus influent des idéologues libéraux depuis que la révolution libérale s'acharne à démolir pièce par pièce l'appareil de l'Etat issu de ce que bien des économistes appellent le compromis fordiste d'avant le triomphe du néo-libéralisme.

Les fins lecteurs auront remarqué l'étrange formulation " les ressources entrant dans l'allocation aux établissements comprendront: Les horaires d'enseignement définis nationalement". Les horaires sont évoqués, sans aucune référence à des programmes nationaux, les horaires et non la rémunération statutaire des professeurs titulaires liée à la définition nationale de leurs obligations de service et à leur situation dans la grille indiciaire de la Fonction publique. L'impression de charabia en première lecture est telle que ce point capital ne peut avoir échappé aux directions du quateron d'organisations signataires. "Horaires" s'oppose à "ressources" et à "moyens organisationnels" comme "temps de travail" à "argent" et "crédit de fonctionnement". Ce que les représentants syndicaux de quatre organisations syndicales ont ici signé, c'est le recrutement de personnels précaires par des établissements à gestion des ressources humaines autonome sous contrainte de Loi organique relative aux lois de finance. La fongibilité asymétrique des crédits pour dépenses de personnel de la L.O.L.F. permettra du reste aux établissements qui trouveront des enseignants moins coûteux que prévu de conserver ces crédits pour les actions liées au projet d'établissement, sans retour possible puisque l'asymétrie induit un effet de crémaillère.

Nous n'en sommes pas encore à la privatisation, même si l'autonomie de la gestion des ressources humaines et financière comme l'insistance renforcée sur le projet d'établissement conduisent les lycées fort loin vers l'aboutissement de leur libéralisation, limite sur laquelle le caractère public ou privé d'un établissement ne concerne plus les personnels ni les élèves en tant que personnels et élèves. Il convient pourtant d'approfondir encore un peu la question. Que deviendraient les trois types de "ressources entrant dans l'allocation aux établissements" en cas de privatisation par création d'un système de chèque éduca-



tion ("*droits à l'école*" dans le rapport Attali de janvier 2008)? La première catégorie, soit les "*horaires d'enseignement*", serait pour une part variable d'un établissement à l'autre couverte par les bons scolaires, sur la base d'au moins quatre critères: un socle horaire commun défini nationalement, un nombre d'élèves maximum par classe, un maximum d'heures de cours incluses dans le service d'un enseignant, et une subvention pour l'employeur, qu'il soit privé ou public en attente d'une remise au privé, reçue par équivalent temps plein d'un professeur. Ce qui des "*horaires d'enseignement*" ne serait pas financé par la récolte des droits à tirage sur fonds publics que seraient les chèques éducation, et les "*ressources*" et "*moyens*" des 2ème et 3ème types, serait couvert par les frais de scolarité discrétionnaires au-delà du plancher du marché scolaire représenté par la valeur faciale des bons scolaires.

La tripartition des ressources dotationnelles des établissements autonomes pourrait ainsi, à la suite de toutes les réformes depuis plus de vingt ans, nous rapprocher fort près de la privatisation promise par le programme Sarkozy-Attali. Voilà venu le moment de revenir une dernière fois sur le mot "*auto-organisation*". Il se pourrait que bien des militants, du S.G.E.N.-C.F.D.T. ou du S.E.-U.N.S.A. et les militants du S.N.E.S.-F.S.U. favorables à l'orientation de leur direction voient là un dérivé du terme un peu désuet autogestion, et la possibilité pour les pédagogistes de chaque établissement d'échapper à toute obligation liée à des programmes et examens nationaux, pour cesser définitivement, au moins dans les quartiers pauvres, d'instruire les élèves, la transmission d'une "culture commune" important plus que celle des connaissances. Tel serait le sens de l'acceptation par la direction du S.N.E.S. du "conseil pédagogique" dès lors que "*La porte est désormais ouverte à la remise en cause de la mesure la plus inacceptable concernant le conseil pédagogique (nomination des membres par le chef d'établissement).*" Apparaîtrait alors l'espoir dans l'esprit de faux militants et véritables crapules de s'emparer des conseils pédagogiques pour s'instaurer en supérieurs hiérarchiques de leurs collègues qu'ils contraindraient à travailler sous leur férule et à se plier à la réforme des lycées. Le corps des chefs d'établissement est rempli de pédagogistes constructionnistes qui ont commencé leur ascension opportuniste par ce genre de forfait. Certains diront que ces faux militants étaient sincères, nous y répondrons que les plus méprisables parmi les salauds sont bien souvent les plus sincères.

Un autre espoir surgira peut-être bientôt. Il y a plus de 10 ans que nous sommes convaincus que la F.S.U. signerait la privatisation scolaire si l'intérêt du sommet de l'organisation était protégé; du S.G.E.N.-C.F.D.T. il vaut mieux ne rien écrire, et du S.E.-U.N.S.A. il n'y a pas plus à attendre. Supposons que sous l'impulsion du sommet du S.N.E.S., des militants investissent les conseils pédagogiques et en prennent le contrôle. La création d'un établissement privé en cas d'instauration d'un système de chèque éducation ne demande guère d'investissement initial, pourvu que les propriétaires des bâti-

ments et terrains des établissements existants, à savoir les Régions pour les lycées, consentent à un partenariat public privé. Rien ne semble, dans ce contexte, s'opposer à ce que la F.S.U. devienne un jour le premier groupe de l'industrie scolaire de ce pays... et que des militants hallucinés parlent de réseau de coopératives de production pédagogique autogérées par les professionnels de l'éducation-formation, tandis que les consultants en stratégie s'entreprendront avec le sommet de l'appareil syndical sur les perspectives de multinationalisation de la firme syndicale mutante. Nous n'en sommes pas là, mais le vent de l'histoire avance bien vite par les temps qui courent, et les stratèges du S.N.E.S. n'ont pas pour habitude de commettre des erreurs de manœuvre.



La trahison syndicale est toujours lamentable, elle prend aussi parfois un air comique. Le S.N.A.L.C. réagit dès le 3 juin, huit jours avant sa signature, par un communiqué intitulé "*lycée: la victoire finale du pédagogisme*". Le texte, disponible sur le site de l'organisation, en était si bien ficelé que nous ne résistons pas à la tentation de le citer

longuement, que ce soit pour montrer le contraste entre les positions de l'appareil du S.N.A.L.C., antipédagogue mais lié aux milieux conservateurs, et les positions de l'appareil du S.N.E.S., en principe partisan du progrès social mais tout autant pédagogue que les autres formations signataires, exception faite du S.N.A.L.C..

"Le SNALC-CSEN constate que les annonces du Président de la République, celles du Ministre de l'Éducation, comme le contenu de la "feuille de route" destinée à encadrer les discussions sur le futur lycée, s'inscrivent dans les mêmes schémas que ceux qui ont inspiré les réformes antérieures, ainsi que le rapport Pochard (...) le gouvernement montre qu'il n'entend renoncer à aucun des dogmes qui sont à l'origine de l'échec scolaire depuis plusieurs décennies (...) Le SNALC-CSEN constate que la préoccupation exclusive de "correspondre aux attentes des lycéens" et d'adapter l'enseignement "aux besoins et aux aspirations des lycéens", s'inscrit plus que jamais dans l'objectif de "mettre l'élève au centre du système", en ne renonçant à aucun des aspects fondamentaux de la loi Jospin de 1989 (...) A qui fera-t-on croire, par ailleurs, que: "cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures", "travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique rénové"... n'aboutiront pas à réduire la transmission du savoir à la portion congrue? (...) En ne concevant la liberté pédagogique, pourtant inscrite dans la loi, qu'au sein de processus collectifs, les propositions du ministre risquent de dénaturer en profondeur la mission des enseignants en soumettant ces der-

niers aux diktats d'équipes locales aux pouvoirs renforcés."

Comment peut-on adhérer à un accord dénoncé avec pareille éloquence? Faut-il comprendre que le S.N.A.L.C., par le titre de son communiqué, se préparait à céder sur la question du pédagogisme? N'est-ce pas l'annonce de la victoire finale et définitive de l'adversaire qui pousse à abandonner la résistance et à rejoindre le camp de la collaboration, au point de signer un document qui pourrait être intitulé "Sarko, nous voilà!"... mot d'ordre syndical que le S.N.E.S.-F.S.U. voudrait faire entendre comme un "Syndicats, nous voilà!" du gouvernement impressionné par la manifestation farce du dimanche 18 mai dans les rues désertées et vides de journalistes de la capitale (Réforme des lycées: feuille de route et commentaires, site du S.N.E.S. du 6 juin)?

En ce sinistre printemps de toutes les défaites militantes que les libéraux célébreront longtemps comme décisives victoires historiques, l'intérêt conjoint du Président et des grosses formations syndicales, la F.S.U. en premier lieu, était de faire imaginer aux enseignants que leurs représentants, bien loin de s'allier avec le ministère et l'Élysée, organisaient tardivement la résistance. Début mai, un article du *Canard enchaîné* vint indiquer avec raison que "pour tenter de ressouder sa majorité, Nicolas Sarkozy a trouvé une stratégie qui ne date pas d'hier mais qui a fait ses preuves: faire taper sur les enseignants par Xavier Darcos (...) A chaque réunion ou presque, le chef de l'Etat s'échauffe sur le sujet et dégoise à tout va sur les syndicats des profs, "ces irresponsables" qui entraînent les lycéens dans la rue." Le Président, serait-il donc frappé d'amnésie au point d'avoir oublié comment les élèves, abandonnés par les dirigeants syndicaux angoissés par la perspective d'une jonction des professeurs et des jeunes, ont combattu désespérément seuls le projet de loi d'orientation 2005 de l'actuel Premier ministre? L'hôte du palais élyséen ignorerait-il encore la façon dont en 2006, lors des luttes contre le dispositif C.P.E.-C.N.E., les principaux syndicats du second degré se sont lamentablement tenues pour l'essentiel à l'écart des manifestations d'élèves et étudiants?



A la date de parution de l'article du *Canard enchaîné*, la position commune C.F.D.T.-Medef-C.G.T. sur la représentativité et le financement des syndicats remontait à plusieurs semaines, et des tractations devaient avoir lieu, au moins par diplomates interposés, avec la direction de la F.S.U., majoritaire et depuis toujours aspirant au monopole dans l'enseignement, sur la question du dialogue social dans la fonction publique. Le *Canard enchaîné* a contribué, en rapportant une information sans prendre la peine de la commenter, à aider le gouvernement et la direction du SNES à passer alliance sur le dos de la profession – le gros des militants de base combatifs et d'un antilibéralisme scolaire hors de tout soupçon de l'enseignement est concentré dans cette organisation, si bien que ses concurrents signataires ne comptent guère: il suffisait au duo Darcos-Sarkozy que la signature du S.N.E.S. soit apposée sur leur feuille de route.

Selon le journal qui depuis l'accès de Nicolas Sarkozy à l'Élysée se déchaîne pour entrer dans l'espace de la presse people et s'y tailler un créneau réputé satyrique, le Président aurait lancé le 5 mai: "Il n'y a pas pire comme conservatisme (...) La CGT est mille fois plus moderne que la FSU. Avec Bernard Thibault, on peut parler et même se comprendre (...) avec Aschieri, la seule possibilité, c'est de le combattre et de le battre." Là, il y a un problème, et de taille. Que le secrétaire général de la C.G.T. ait organisé la victoire qui permit en 2003 aux libéraux de nous piquer 33,05% de nos droits à retraite, qu'il soit passé maître dans le bris des grèves de cheminots, personne n'en doute; mais faire de la tête de file de la F.S.U. un interlocuteur impossible pour le dialogue social relève de l'éloge d'une complaisance bien comique ou de la complaisance la plus grotesque, et non pas des efforts d'une presse réellement critique.

Le Président Sarkozy aurait poursuivi: "Ils peuvent faire la grève jusqu'en juin s'ils le veulent, cela ne nous impressionne pas (...). Au début Darcos était timoré, mais il a compris la leçon: aujourd'hui il n'a plus peur de cogner sur les syndicats et il n'a pas hésité à reposer le problème du service minimum (...). Il montre qu'il a des couilles. D'autres ministres devraient prendre modèle sur lui." Ces propos élégants ne concernent en rien les dirigeants de la F.S.U., c'est des enseignants seuls qu'il s'agit, ceux en premier lieu qui pour une fois en 2003 avaient su échapper quelques semaines durant au contrôle de leur direction bureaucratique pour entraîner leurs collègues contre les projets de décentralisation et de coupe sombre dans les droits à pension.

Comme pour donner une preuve qu'il n'avait rien compris ou ne voulait rien comprendre à ce qui se tramait, ni permettre à ses lecteurs d'en acquérir l'intelligence, *Le canard* se déchaînait par une question digne d'un journal de grande désinformation: "histoire de mettre un peu plus de monde dans la rue pour fêter l'anniversaire de mai 68?"

Le moment est peut-être venu, l'anniversaire de mai 68 bien fêté par un Président qui comptait en finir avec lui en beauté, de relire l'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton *Syndicats, nous voilà! / Vichy et le corporatisme*. Car c'est bien cela qui revient à grands pas: une vichysation par le sommet des principales formations professionnelles de l'enseignement, pas seulement elles mais celles-ci notamment. Leurs directions semblent fascinées par les perspectives de chèque syndical et de strapontins administratifs, politiques, régionaux ou départementaux, au point de s'être décidées à recréer un grand mouvement syndicaliste jaune... comme si la C.F.D.T. ne suffisait pas à cette tâche depuis 1995.

Déjà en septembre 2003 des Inspecteurs d'Académie ou Recteurs avaient pu, à l'occasion des Comités techniques paritaires de rentrée, féliciter les syndicats pour le sens des responsabilités dont ils avaient su faire preuve lors du mouvement de grève reconductible, permettant à l'administration de ne pas se retrouver face à d'ingouvernables coordinations conduites par des militants syndicaux de base, autrement dit de l'emporter face aux enseignants grâce à l'appui syndical et le calendrier des examens. Désormais, la trahison par les appareils des intérêts de la profession dont ils sont les mandants prend une toute autre ampleur, et l'expression "police syndicale", désignant les directions et leurs sergents dévoués, pourrait se répandre à la base dans un proche avenir.

Les adhésions à ces organisations d'enseignants, si elles ne sont pas massives et financées par l'alléchant chèque syndical, clone du chèque éducation du rapport Attali de janvier 2008, envisagé par la position commune Medef-C.G.T.-C.F.D.T. du 9 avril 2008, risquent fort de procéder dans l'avenir, après la mise en application législative dudit accord et la destruction du paritarisme par l'accord du gouvernement et de plusieurs directions syndicales dont celle de la F.S.U. le 23 mai, d'abord et avant tout du simple clientélisme syndical ou d'un honteux carriérisme administratif, du moins au sein des quatre à cinq organisations reconnues représentatives au plan national et au niveau de la plupart des rectorats et inspections académiques.

La question est alors de savoir si la défense des intérêts de l'École et de ses personnels pourra se poursuivre avec une quelconque efficacité à l'intérieur des seules organisations de dimension et d'audience plus réduites non signataires de telle position commune ou de telle feuille de route. Si tel n'était pas le cas, les générations présentes et à venir devraient imaginer de nouvelles formes de luttes, et pour s'y préparer, relire les classiques de la littérature syndicale de la fin du XIX^{ème} siècle et de la Belle époque où un Pouget, le principal rédacteur en 1906 du texte resté dans l'histoire sous le nom de "Charte d'Amiens" du syndicalisme, n'hésitait pas à publier une brochure sur le sabotage, histoire d'y puiser des sources d'inspiration.

Ce qui est hors de doute pour l'instant, c'est qu'un cycle d'organisation syndicale depuis longtemps en phase lamentable est proche de sa fin, et que bientôt seuls les naïfs et les inévitables patriotes



organisationnels, ceux qui après chaque déstabilisation, parce qu'ils tiennent par dessus tout à leurs territorialisations post-oedipiennes,

effectuent toujours une reterritorialisation syndicale à l'identique, sur le corps de la Famille syndicale unitaire avant tout pour l'enseignement, considéreront les directions des principales formations syndicales, devenues appareils idéologiques du libéralisme économique, comme moins dangereuses pour leurs intérêts professionnels que les employeurs avec lesquels elles ont passé alliance.

Si un cycle syndical d'organisation s'achève, une période de glaciation s'ouvre par une apparente irrémédiable domestication des structures syndicales institutionnalisées par leurs sommets gagnés par le libéralisme stratégique inhérent à l'opportunisme managérial. Cependant le cycle des luttes est toujours décalé par rapport au cycle d'organisation, et c'est du premier seul que du nouveau peut surgir. Le moment de la trahison ouverte et déclarée des sommets syndicaux, celui où il peut devenir compréhensible par tous que les considérations en termes de part de marché rentable l'emportent sur la préoccupation de défense des travailleurs, pourrait se poursuivre par une lutte massive des salariés, décidés à sauver leur peau, contre les bureaucraties officiellement chargées par les milieux financiers et le grand patronat de les représenter. Mais attention, pour les militants ce combat crucial contre les sommets syndicaux et les membres corrompus des appareils n'exige pas de renoncer au mode syndical d'organisation et d'en sortir, mais de l'utiliser pour une dénonciation plus efficace, de l'intérieur et sur la place publique puisque la dénonciation discrète ne ferait que donner du temps aux sommets des appareils, des positions collaboratrices et du management des directions. Cette lutte à l'interne et à l'externe serait une condition expresse pour une réorganisation nouvelle, crédible et future des militants sous une forme encore à définir et qui ne devrait pas s'opposer avant longtemps à l'adhésion aux anciennes structures, réorganisation de longue haleine qui demanderait tout autant d'efforts, de courage et d'énergie que le grand oeuvre qui aboutit à la création de la vieille C.G.T., celle de 1895. **E.F.**